



Constat amiable signé par les parents

Par **anabelle73**, le **18/10/2009** à **11:17**

Bonjour , mon fils mineur a conduit la voiture de la mère d'un copain avec ses camarades et a eu un accident .La voiture de la mère n'était plus assurée .Le lendemain , le Monsieur accidenté fait signe un constat à mon mari de l'accident , et , celui ci signe sans savoir ce qui s'est vraiment passé.Le lendemain ,ce Monsieur revient me refaire signe le constat alors que je ne connais pas les faits non plus (je sais que mon fils est mineur donc pas le permis donc pour moi il a tout les tords).Mon fils et ces camarades en regardant le constat que j'ai signé nous assurent que cela ne s'est pas passé comme cela et que apparemment c'est le Monsieur qui aurait des tords a 50% . Maintenant ce Monsieur a aussi mis sur le constat qu'il y avait un témoin , alors qu'il n'y avait personne au moment de l'accident mais apres que celui ci se soit produit .

Quelle recours puis je avoir ?

A part les auditions de la Gendarmerie des personnes étant avec mon fils .